Image not found or type unknown

falsification d'assurance

Par **Solo92**, le **10/11/2020** à **15:41**

Bonjour à tous et à toutes,

Chauffeur de taxi, mon assurance m'a résilié au bout de 7 mois de contrat pour le motif suivant : "Falsification de document"

Après 2 semaines d'investigation nous découvrons que le document en question était un relevé dinformation erroné de la MACIF.

Impossible de reprendre une assurance après cette résiliation de l'assureur surtout avec ce motif

L'assureur change son motif finalement en indiquant résiliation à l'amiable.

Je suis resté donc sans revenu pendant plus de 2 semaines

La faute donc à la Macif initialement pour une erreur commise (sans me coulpa) puis une accusation de falsification de documentde la part de lautre assureur qui m'accuse de falsification de document, qui releve de l'escroquerie, donc du pénal...

Dois je mettre en demeure les 2 assurances ? quelle serait la procédure judiciaire au départ.

Je remercie par avance.

Par **Zénas Nomikos**, le **10/11/2020** à **15:44**

Bonjour,

je vous conseille de consulter gratuitement un avocat.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés